

AXE 6:

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Fiche Action N°7	
Participation des usagers du SAD aux animations au sein des résidences autonomie	
<i>Référent (personne ou institution) : Christelle SAUMUR – Responsable du Pôle PAH CCAS de Châtellerault</i>	
Constat du diagnostic	Face au repérage du nombre important d'usagers bénéficiaires du SAD très isolés, il est essentiel de développer des actions permettant de favoriser le lien social.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	L'isolement des personnes âgées : accueillir des usagers du domicile dans les résidences autonomie. Organiser et encadrer des activités. Lutter contre l'isolement des usagers. Rassembler des usagers autour d'un loisir ou d'un projet commun. Lui faire vivre un autre quotidien. Favoriser la socialisation.
Description de l'action	Mettre en place un système de transport des usagers non mobiles pour les accompagner dans les résidences autonomie, pour participer aux actions et animations mises en place. Proposer des activités innovantes et attrayantes. Organisation du transport. Recrutement d'un personnel pour encadrer. Animer des après-midi collectives autour de thèmes plébiscités par tous : jeux de carte, cuisine, cinéma, promenades, etc.... Recenser les usagers demandeurs . Organiser les visites et les activités.
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Service Ressources Humaines de la collectivité (formations sur cette nouvelle activité à la fiche de poste d'AVS), - CNFPT, - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH (ex : personnel formé à l'animation sur les RA), - AVS sur la base du volontariat.
Moyens nécessaires	Humains : implication des AVS volontaires. Matériels : disposer d'un véhicule adapté pour le transport des usagers Financiers : contenus dans l'enveloppe octroyée
Calendrier prévisionnel	2027
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p><u>Indicateurs de mise en œuvre</u> Recrutement d'un personnel d'encadrement pour les activités. Nombre d'usagers « non mobiles » pris en charge par le SAD.</p> <p><u>Indicateurs de résultat (impact)</u> Nombre d'usagers du domicile participant aux activités et animations sur les RA. Nombre d'AVS impliquées dans l'action.</p>
Points de vigilance Bonnes pratiques à promouvoir	Respecter la règle du volontariat des AVS. Favoriser la coordination entre les services du Pôle PAH.